

PRESIDENCE DU CONSEIL PRESIDENTIEL

du 16 DECEMBRE 1970

GRANDE CHANCELLERIE  
DE L'ORDRE NATIONAL

portant nomination et promotion à titre  
exceptionnel et étranger dans l'Ordre  
National du Dahomey -

LE PRESIDENT DU CONSEIL PRESIDENTIEL  
Grand Maître des Ordres Nationaux,

- VU la Déclaration du 30 Avril 1970, instituant un Conseil Présidentiel ;
- VU l'Ordonnance N°70-34/CP du 7 Mai 1970 portant Charte du Conseil Présidentiel ;
- VU la Loi N°65-29 du 14 Août 1965 portant refonte des Lois N°s60-26 du 21 Juillet 1960 et 62-14 du 26 Février 1962 instituant l'Ordre National du Dahomey ;
- VU le Décret N°70-81/CP du 7 Mai 1970 portant formation du Gouvernement ;
- VU le Décret N°124/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination du Grand Chancelier de l'Ordre National du Dahomey ;
- VU le Décret N°125/PR.SGG du 11 Mars 1966 portant nomination des Membres du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;
- Sur proposition de la Haute Autorité, Chargée de la Défense Nationale et après avis conforme du Conseil de l'Ordre National du Dahomey ;

Le Conseil des Ministres entendu

DECRETE :

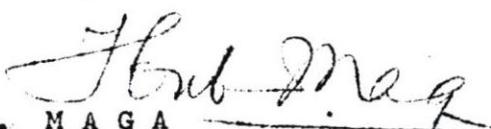
Article 1er.- Est nommé et promu, à titre exceptionnel et étranger, au grade d'OFFICIER dans l'Ordre National du Dahomey pour prendre rang du 5 Décembre 1970 :

Le Lieutenant-Colonel de l'Infanterie de Marine  
Max ALBOSPEYRE

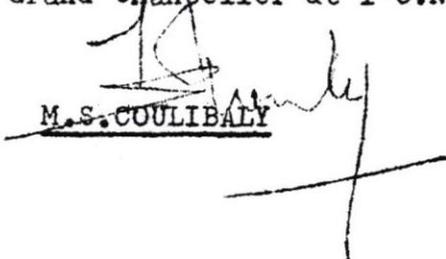
Conseiller Militaire à l'Ambassade de France au Dahomey

Article 2.- Le présent Décret sera publié au Journal Officiel -

Fait à COTONOU, le 16 DECEMBRE 1970

  
H. M A G A

Par le Président du Conseil Présidentiel  
Le Grand Chancelier de l'O.N.D.

  
M.S. COULIBALY

		<u>AMPLIATIONS</u>		
PCP	6	CES	5	DN 1 - SGG 1
JORD	1	SGM	1	GDE CHANCEL. 15
IAA	1	DEP	1	INTERESSE 1
SGPRA	1	D.ST.	1	MINISTERES 11
				DGAJL 2. CS. 2